

PRISE en compte au budget de 1960 de la valeur de l'ambulance automobile accidentée le 2 septembre 1960

M^e Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport d'expertise automobile concernant l'ambulance SIMCA accidentée le 2 Septembre 1960 à Ste-Suzanne.

Il; lui demande d'affecter, par autorisation spéciale, le remboursement de la valeur du véhicule, soit la somme de 580.000 Fr au budget de l'exercice 1960, savoir:

En recette au chap. XVI 580.000 Fr

Le Maire,
Signé Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - D'autre part, je vous demande, Messieurs :

1°) l'autorisation de prendre en recette au budget de 1960 au chapitre VII A.S. une subvention de l'Education Nationale pour fonctionnement du Centre Médico-Scolaire, soit 102.180.-

et l'affectation de cette somme en dépense au chapitre 21 art. 11 "fonctionnement du Centre médico-scolaire".

2°) l'autorisation de prendre en recette au budget de 1960 au chapitre XIII art.1 de la subvention de l'Education Nationale pour la construction de 16 classes "ECLAIR", soit 5.200.000.-

et l'affectation de cette somme en dépense au chapitre XXV art. 2 "construction de classes mobiles".

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

W.
Le Maire le 24 Février 1961
G. Mace
Secrétaire du Conseil Municipal
Signé: M. Mace

VIREMENTS de CREDITS

LE MAIRE demande au Conseil de voter, par autorisation spéciale, au budget de 1960, l'annulation de crédits:

au chapitre XXXIV art. 1: Acquisition de terrain 51.330.-

et l'ouverture de crédits supplémentaires aux chapitres et articles ci-après:

Chap. 1 art. 3 - Sécurité Sociale: Contribution patronale: 50.000.-

Chap. 1 art. 4 - Assurance accidents de travail 1.330.-

51.330.-

Adopté à l'unanimité.

W.
Le Maire le 24 Février 1961
G. Mace
Secrétaire du Conseil Municipal
Signé: M. Mace